



Rapport annuel

de 2023

DES PAIEMENTS PLUS
INTELLIGENTS, PLUS SÛRS
ET PLUS FACILES



Table des matières

3	À propos du rapport	23	Statistiques des systèmes de compensation et de règlement
4	Message du président du conseil d'administration	26	Bilan de 2023
5	Message de la présidente et chef de la direction de Paiements Canada	30	Notre équipe
6	Rapport du président du comité consultatif des membres	32	Durabilité
7	Rapport de la présidente du comité consultatif des intervenants	33	Gestion des risques : programme et gouvernance
9	Principales réussites de 2023	34	Plan Organisationnel 2024 – 2028
11	Qui nous sommes	35	Sommaire des opérations financières
13	Gouvernance	37	Rapport du vérificateur indépendant
		38	États financiers

#NOSFAITSSAILLANTSDE2023

- 8** L'Énoncé économique de l'automne 2023 reflète les priorités de l'industrie des paiements
- 10** Lancement de la deuxième version de Lynx : Paiements Canada introduit des messages riches en données aux paiements de grande valeur au Canada
- 18** Des changements législatifs sont nécessaires pour renforcer la protection des consommateurs et la stabilité financière
- 22** Paiements Canada renforce la résilience de Lynx, le système de paiement de grande valeur du Canada, grâce à un centre de données supplémentaire
- 25** Une coalition d'intervenants de premier plan de l'industrie continue d'appuyer les modifications essentielles à la *Loi canadienne sur les paiements*
- 29** Les PME qui se soucient de l'avenir économique songent aux paiements plus rapides pour améliorer l'efficacité

À propos du rapport

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel de Paiements Canada, document public de reddition de comptes sur nos résultats financiers et autres réalisations de l'année. Ce rapport fait état de qui nous sommes, de nos méthodes et du rôle unique que nous jouons dans l'économie canadienne en décrivant notre stratégie, notre culture et nos activités.

Paiements Canada est un organisme à mission publique qui possède et exploite l'infrastructure de compensation et de règlement des paiements du Canada, ainsi que les systèmes connexes. De plus, Paiements Canada crée les règlements

administratifs, les règles et les normes connexes qui gouvernent l'utilisation de cette infrastructure. Pour accomplir son mandat de politique publique, Paiements Canada a comme objectif de promouvoir l'efficacité, la sûreté et la stabilité de nos systèmes de compensation et de règlement dans l'intérêt des utilisateurs.

Nous espérons que vous en apprendrez davantage sur notre organisme, nos réussites et nos défis de 2023. Visitez paiements.ca pour en savoir plus sur notre travail et suivez-nous sur [LinkedIn](#), [X \(anciennement Twitter\)](#) et [Facebook](#). Nous vous invitons aussi à vous [abonner](#) à notre infolettre de même qu'à nos annonces d'événements pour avoir de nos nouvelles toute l'année.

RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

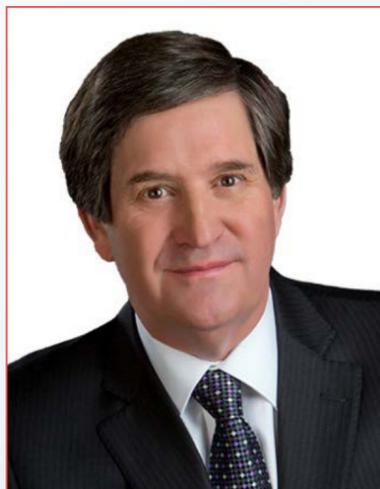
Paiements Canada souhaite reconnaître les peuples autochtones issus de tous les territoires sur lesquels nous nous trouvons aujourd'hui. Nous affirmons notre engagement et notre responsabilité à améliorer les relations entre les nations, ainsi que notre compréhension des peuples autochtones locaux, de leurs cultures et de l'importance des territoires et de la nature du lieu où nous habitons tous.

Nos bureaux d'Ottawa sont situés sur le territoire traditionnel et non cédé de la nation algonquine. Nos bureaux de Toronto sont situés sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Mississaugas de Credit, des Haudenosaunee et des Hurons-Wendats, où habitent de nombreux et divers peuples autochtones.



Message du président du conseil d'administration

Grâce à une nouvelle vision de l'écosystème canadien des paiements, Paiements Canada a progressé vers des paiements équitables, résilients et inclusifs. En 2023, nous avons constaté les progrès que notre industrie peut réaliser lorsque nous travaillons comme une seule équipe, en vue d'atteindre des objectifs communs.



Garry Foster
Président du Conseil d'administration
Paiements Canada

Le lancement de la **deuxième version de Lynx** et la mise en œuvre d'un **centre de données Lynx supplémentaire** en 2023 illustrent les progrès que Paiements Canada a réalisés pour rendre les paiements plus sûrs, plus sécuritaires et plus efficaces. En faisant bénéficier le Canada des avantages de la norme ISO 20022 en même temps que la communauté mondiale des paiements, nous démontrons véritablement notre leadership technologique et nous garantissons que le Canada reste concurrentiel par rapport aux autres pays du G20.

Deux étapes importantes de la législation sur les paiements ont été franchies en 2023, soit l'intention du gouvernement canadien de **modifier la Loi canadienne sur les paiements (Loi CP)** et la **rédaction définitive des règlements de la Loi sur les activités associées aux paiements de détail (LAAPD)**. Je félicite notre gouvernement et les organismes de réglementation d'avoir reconnu l'importance de ces initiatives, car elles renforceront les fondements des paiements modernes au Canada, y compris le **système de paiement en temps réel (PTR)** dès son lancement. Merci tout particulièrement aux nombreux chefs de file de notre écosystème des paiements qui se sont mobilisés pour plaider en faveur d'une modification de la Loi CP. Ce jalon témoigne de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous travaillons ensemble à l'atteinte d'un objectif commun.

En 2023, Paiements Canada a entrepris deux examens importants du programme de PTR afin de déterminer la voie à suivre pour le lancement du système. Le Conseil reconnaît que les échéanciers ont changé depuis le lancement du programme de PTR et reconnaît les répercussions des retards sur l'écosystème des paiements. En travaillant ensemble, Paiements Canada, ses organismes de réglementation et ses institutions financières membres offriront un système de paiement en temps réel qui profitera à tous les Canadiens. Le PTR répondra à des objectifs définis de politique publique, reflétera la sécurité, la solidité et l'efficacité que Paiements Canada assure depuis 1984, et permettra au Canada de rester à la pointe du progrès et d'être concurrentiel à l'échelle mondiale. Notre réussite est assurée grâce à une vision commune et à un engagement à offrir une solution de calibre mondial à la population canadienne.

Je tiens à remercier Tracey Black pour ses nombreuses contributions à l'organisation grâce à son leadership, non seulement en 2023, mais

au cours de son mandat de cinq ans. Pendant son mandat, les systèmes de Paiements Canada ont maintenu une disponibilité de presque 100 % tout en démontrant leur résilience et leur sécurité. En 2023, Tracey a dirigé la deuxième version de Lynx, introduit la norme ISO 20022 sur les messages financiers et a joué un rôle déterminant dans l'expansion de l'accès à l'infrastructure nationale des paiements du Canada. Sous la direction de Tracey, Paiements Canada a aussi fait d'importants progrès dans la conception et la préparation de la mise en œuvre du nouveau système de paiement en temps réel au Canada en vue de sa prochaine phase. En tant que partisane d'une culture axée sur les gens et l'inclusivité, elle a récemment piloté l'introduction d'une mission, d'une vision et de valeurs renouvelées dans l'entreprise, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la première stratégie de Paiements Canada en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Le leadership et l'engagement de Tracey à l'égard de la raison d'être de Paiements Canada ont été essentiels aux progrès que l'organisation a réalisés dans la modernisation de l'écosystème des paiements au Canada. Au nom du conseil d'administration, je lui souhaite beaucoup de succès alors que nous lui disons au revoir.

Les représentants de nos comités — le Comité consultatif des membres et le Comité consultatif des intervenants — ont travaillé avec diligence tout au long de 2023 pour appuyer les efforts de Paiements Canada et fournir des conseils utiles à cet égard. Je remercie ces représentants ainsi que les personnes qui participent aux comités de Paiements Canada dans le but de faire progresser les paiements modernes au Canada.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement mes collègues du Conseil d'administration, y compris la directrice, Susan Hawkins, pour sa contribution exceptionnelle tout au long de son mandat de trois ans. Je suis heureux d'accueillir **Grant MacKenzie** au Conseil d'administration et je me réjouis de pouvoir compter sur ses connaissances et son expertise.

Je tiens à remercier sincèrement les employés de Paiements Canada. Les paiements sont importants non seulement pour notre écosystème, mais aussi pour le fonctionnement de l'économie canadienne, et votre travail est essentiel. Merci de tout ce que vous faites pour offrir aux Canadiens des paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs. L'avenir des paiements modernes au Canada est passionnant et je suis enthousiaste à l'idée de ce qui se profile à l'horizon.

Message de la présidente et chef de la direction de Paiements Canada

Les paiements sont importants non seulement pour notre organisation, mais pour l'ensemble du Canada. En 2023, nos efforts se sont concentrés sur l'évolution des paiements tout en renforçant le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'économie canadienne. De plus, nos systèmes fonctionnaient de manière sûre, sécurisée et fiable et, grâce à nos équipes de Paiements Canada, nous avons dépassé nos objectifs de disponibilité des systèmes.



Tracey Black
Présidente et chef de la direction
Paiements Canada

Au début de 2023, nous avons présenté la nouvelle vision et la nouvelle mission de Paiements Canada, créées pour nous inspirer et nous mettre au défi. Nous avons également actualisé nos valeurs, qui reflètent les attitudes et les croyances de nos employés et font avancer notre raison d'être. Au cours de l'année, nous avons fait progresser nos initiatives en matière de diversité, d'inclusion et de mieux-être, en continuant de faciliter les occasions de célébrer et d'apprendre ensemble, et nous avons progressé dans la réalisation des objectifs de notre stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Pour la première fois depuis 2019, nous avons pu réunir l'écosystème en personne pour discuter de l'état futur des paiements au **SOMMET**, la conférence annuelle de Paiements Canada. **Le SOMMET 2023 a été le plus important à ce jour**, grâce à la participation de plus de 1 800 innovateurs, leaders et experts en matière de paiement. Les journées du SOMMET ont été marquées par des discussions stimulantes sur l'avenir des paiements au Canada et dans le monde entier. Nous avons exploré des thèmes comme la puissance des données de paiement, l'économie des paiements et une foule d'autres sujets. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès retentissant du SOMMET 2023 de Paiements Canada.

En mars 2023, Paiements Canada a mis en œuvre la **deuxième version de Lynx**, qui intègre la norme ISO 20022 sur les messages financiers et offrira des avantages considérables aux entreprises canadiennes. Cette version a introduit des messages de paiement riches en données pour les paiements de grande valeur au Canada, aidant ainsi les institutions financières canadiennes à respecter le calendrier de mise en œuvre d'ISO 20022 à l'international prévu par Swift. Je suis ravie que notre écosystème des paiements exploite les capacités d'ISO 20022 pour améliorer l'expérience de l'utilisateur final, rendre le traitement plus efficace et favoriser l'interopérabilité au niveau mondial. En octobre 2023, Paiements Canada a également mis en place un **centre de données Lynx supplémentaire**, le RTGS Extreme Contingency Service (RECS), afin de renforcer la résilience globale de Lynx et de soutenir la continuité de nos opérations. Le RECS renforce la sûreté et la sécurité de nos opérations Lynx et permet à nos participants d'être bien équipés en cas de perturbation importante.

En collaboration avec nos membres, les organismes de réglementation et les principaux intervenants, nous avons effectué deux examens du

programme de **paiements en temps réel (PTR)**, soit un **examen de la garantie de l'exécution**, effectué au premier trimestre, et un **examen ciblé des risques**, effectué au troisième trimestre. Pendant cette période, les activités des partenaires de prestation se sont poursuivies et nous avons suspendu et réorienté certaines activités du programme. Nous reconnaissons les répercussions de ces retards sur les entreprises et les consommateurs au pays. Nous remercions les organismes de réglementation, nos membres et nos intervenants de leur soutien continu et de leur engagement à collaborer avec nous dans ce contexte et pour la mise en œuvre des paiements en temps réel au Canada.

Tout au long de 2023, Paiements Canada et l'écosystème des paiements ont continué de **préconiser des changements à la Loi canadienne sur les paiements (Loi CP)** afin d'élargir l'adhésion à Paiements Canada. L'élargissement de l'adhésion favorisera la participation directe d'un plus grand nombre de membres aux systèmes de paiement du Canada. L'élargissement de l'accès à nos systèmes appuiera l'introduction d'options de paiement nouvelles et améliorées pour les particuliers et les entreprises au pays. Nous saluons l'inclusion par le gouvernement canadien des **modifications à la Loi CP dans son Énoncé économique de l'automne 2023** ainsi que la **publication du règlement d'application de la Loi sur les activités associées aux paiements de détail (LAAPD)**. Ensemble, les modifications apportées à la Loi CP et la publication de la version finale du règlement d'application de la LAAPD sont essentielles pour garantir un écosystème de paiement moderne qui est inclusif, qui permet une concurrence loyale et qui soutient une économie canadienne prospère.

Nous remercions notre Conseil d'administration, nos membres, nos intervenants et les organismes de réglementation, ainsi que notre Comité consultatif des membres et notre Comité consultatif des intervenants, pour leur soutien et leurs conseils inestimables en 2023. Je remercie également les représentants de nos comités et nos partenaires internationaux de leur engagement. La collaboration avec l'industrie est le moteur de notre succès collectif.

Enfin, et comme toujours, je tiens à remercier sincèrement les employés de Paiements Canada. J'ai eu le privilège de travailler à vos côtés. Votre passion et votre dévouement pour notre travail reflètent véritablement notre engagement à atteindre notre objectif : rendre les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs pour tous les Canadiens.

Rapport du président du comité consultatif des membres

Au cours de la dernière année, les membres ont travaillé en étroite collaboration avec Paiements Canada pour mettre en œuvre la deuxième version de Lynx et faire évoluer les discussions sur l'état futur du système de paiement de détail par lots.



Derek Vernon

Président du Comité consultatif des membres
Paiements Canada

Dans un souci de transparence à l'égard de l'industrie des paiements, Paiements Canada a entrepris un examen global des risques du programme de paiement en temps réel (PTR) afin de définir et d'évaluer le modèle opérationnel optimal de l'état cible et le plan de travail nécessaire pour y parvenir. Bien que cela entraînera des retards supplémentaires, il s'agissait d'une étape importante qui a permis à Paiements Canada de mobiliser les membres, le Comité consultatif des intervenants (CCI) et les organismes de réglementation et de les consulter sur l'avenir du système de PTR.

En mars 2023, Paiements Canada et les participants à Lynx ont mis en œuvre avec succès la deuxième version de Lynx, démontrant ainsi que l'industrie peut collaborer et mener à bien des initiatives complexes et transformatrices conformes aux normes mondiales. Les messages de base Cross Border Payments & Reporting (CBPR+) sont maintenant échangés au moyen de la nouvelle norme MX, et le travail se poursuit pour migrer tous les messages Lynx vers la norme MX.

Le dialogue sur l'avenir des paiements de détail par lots a continué de prendre de l'ampleur en 2023. Les membres, le CCI et Paiements Canada ont défini collectivement les possibilités pour le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) en rapport avec les normes pour les systèmes de paiement importants. Pour l'avenir, les membres continueront de travailler en étroite collaboration avec Paiements Canada sur l'étendue des travaux et des exigences, tout en cherchant des occasions de maximiser les investissements dans la modernisation déjà entrepris.

La publication par le gouvernement fédéral du règlement d'application de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail* (LAAPD) et l'engagement récent de modifier la *Loi canadienne sur les paiements* (Loi CP) sont des étapes importantes de l'évolution de l'écosystème des paiements pour le Canada. L'augmentation du nombre de membres de Paiements Canada pourrait stimuler l'innovation et l'augmentation des volumes de paiements au Canada. De plus, l'approche de l'admissibilité fondée sur le risque de la LAAPD aidera à maintenir la stabilité, la sécurité et la résilience de l'écosystème. En 2024, les membres se réjouissent à l'idée de participer aux consultations de Paiements Canada et du gouvernement pour contribuer à ces changements dans l'écosystème.

À mesure que les volumes de paiement continuent d'augmenter tout comme le nombre de membres de Paiements Canada, les membres réitèrent la nécessité d'accroître nos efforts collectifs pour réduire la fraude et le risque de cybermenaces. Comme en témoignent les autres administrations qui ont lancé des systèmes de PTR, le risque de fraude augmente souvent avec l'accélération des paiements. Les membres ont hâte de travailler avec Paiements Canada sur des plans d'action pour atténuer ces risques et sur un cadre de responsabilité qui définit clairement les rôles et les responsabilités de tous les participants au marché.

Les membres restent engagés à l'égard du partenariat continu entre le CCI et le Comité consultatif des membres. En outre, ils sont satisfaits des progrès que nous avons réalisés conjointement en 2023. Nous sommes reconnaissants du fait que Paiements Canada ait réuni les intervenants pour évaluer le cadre actuel de paiement des factures et échanger des points de vue sur les améliorations à apporter aux politiques et aux capacités. De plus, nous félicitons Paiements Canada d'avoir recensé les défis à relever pour parvenir à une véritable inclusion financière, ainsi que les possibilités de surmonter ces défis. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre partenariat et de fournir du soutien et des conseils dans le cadre de ces initiatives.

En conclusion, 2023 a été une année difficile pour l'économie, et nous demeurons déterminés à travailler en partenariat avec Paiements Canada, les organismes de réglementation et le CCI pour continuer à améliorer les conditions des entreprises et des consommateurs au pays, en mettant l'accent sur l'efficacité, la sécurité et la solidité de notre écosystème des paiements.

Rapport de la présidente du comité consultatif des intervenants

Au cours de la dernière année, le Comité consultatif des intervenants (CCI) a continué d'appuyer les efforts de Paiements Canada visant à bâtir un écosystème des paiements moderne, innovateur et concurrentiel qui offre accès et soutien à tous les Canadiens.



Daniela Aubry

Présidente du Comité consultatif des intervenants
Paiements Canada

Le CCI a poursuivi sa collaboration étroite avec Paiements Canada en participant activement à divers groupes de travail, comités de gestion et sous-groupes, en se concentrant sur des domaines clés comme les politiques et les normes pour soutenir un écosystème de paiement concurrentiel, innovant et inclusif.

En 2023, les priorités du CCI étaient axées sur le lancement prévu du système de paiement en temps réel (PTR) et l'accent continu sur l'inclusion, les recours, les paiements en lots, les paiements de factures et les services centralisés. Des sous-groupes ont été formés et le travail a progressé avec l'appui de Paiements Canada. Le Comité consultatif des membres (CCM) et le CCI ont organisé deux séances conjointes réussies sur les recours et l'inclusion.

Le CCI a joué un rôle actif en accordant une importance renouvelée à l'inclusion dans l'écosystème des paiements. De plus, son Groupe de travail sur l'inclusion a élaboré un ensemble de 10 principes pour un système de paiement inclusif. Ceux-ci ont été adaptés des *Principes des Nations Unies pour des paiements numériques responsables*, de la recherche multilatérale et des directives liées aux paiements numériques inclusifs. Ces principes ont été communiqués au CCM et à Paiements Canada et ont fait l'objet de discussions lors d'une table ronde en personne productive avec les deux comités consultatifs. Nous sommes heureux que Paiements Canada ait fait avancer les travaux sur les politiques d'inclusion et de recours. Nous nous réjouissons que Paiements Canada dirige ces travaux en étroite collaboration et en pleine consultation avec les groupes de travail sur l'inclusion et les recours du CCI. Ce dernier continuera de défendre l'importance de l'inclusion et des recours dans tous les efforts de modernisation et les travaux stratégiques entrepris par Paiements Canada.

La CCI est préoccupée par le fait que le système de PTR, attendu depuis longtemps, soit à nouveau retardé. Tous ses membres s'inquiètent de plus en plus du retard que nous prenons à l'échelle mondiale. Le CCI attend avec impatience un plan fiable pour le PTR qui soutiendra l'efficacité opérationnelle et la longévité de l'écosystème des paiements canadien. Dans le cadre de la replanification du système de PTR, le CCI demande la poursuite des discussions afin d'établir les futurs éléments de la feuille de route qui sont essentiels au succès, à la compétitivité et à la sécurité du système, comme les capacités centralisées de lutte contre

la fraude et les normes de recours. Le CCI continuera d'accorder une grande importance aux prochaines étapes du PTR. Afin de s'assurer que la progression du PTR profitera aux intervenants, le CCI souhaite que les travaux sur les éléments de la feuille de route et les phases futures du système de PTR reprennent.

Comme ses membres le préconisent depuis de nombreuses années au sein de Paiements Canada et dans d'autres forums de l'industrie, une étape importante a été franchie avec l'inclusion des modifications de la *Loi canadienne sur les paiements* (Loi CP) dans l'*Énoncé économique de l'automne 2023*. Ces modifications permettront d'élargir l'adhésion et l'admissibilité aux systèmes de paiement de Paiements Canada. Ce changement tant attendu profitera à de nombreux fournisseurs de services de paiement, aux coopératives de crédit et à d'autres fournisseurs. Il devrait également, comme l'ont souhaité les décideurs politiques, favoriser la concurrence et l'innovation au sein de l'écosystème des paiements au Canada.

Au cours de la dernière année, le CCM, le CCI et Paiements Canada ont aussi collaboré davantage sur les principaux sujets de l'avenir des paiements de détail en lots et planifié une voie à suivre pour le système de PTR. Nous sommes donc bien placés pour continuer à concentrer nos efforts collectifs sur la mise en œuvre du système de PTR, tout en recherchant des occasions de poursuivre la planification des améliorations futures.

En terminant, je tiens à remercier les membres dévoués du CCI pour leurs importantes contributions au cours de l'année dernière. J'aimerais également remercier Paiements Canada et ses membres pour l'approche de collaboration que nous avons adoptée. Le CCI continuera de fournir un soutien et des conseils précieux au cours de l'année à venir.

L'Énoncé économique de l'automne 2023 reflète les priorités de l'industrie des paiements



Les modifications à la *Loi canadienne sur les paiements* profiteront aux Canadiens. »

Paiements Canada se réjouit de l'inclusion des changements à la *Loi canadienne sur les paiements* (Loi CP) dans l'*Énoncé économique de l'automne 2023*, Bâtir une économie qui fonctionne pour tout le monde.

L'industrie canadienne des paiements réclame activement des modifications à la Loi CP afin d'élargir l'admissibilité à l'adhésion à Paiements Canada et l'accès à ses systèmes pour inclure les fournisseurs de services de paiement, les sections locales des caisses de crédit et les exploitants d'infrastructures de marchés financiers qui répondent aux exigences réglementaires et législatives. En appuyant ces changements législatifs cruciaux, le gouvernement du Canada favorisera davantage le choix et l'innovation. Il jettera ainsi les bases pour procurer des avantages notables et des occasions importantes aux gens partout au pays. En consultation avec ses membres, les parties prenantes et les organismes de réglementation, Paiements Canada fera progresser les modifications aux règlements administratifs nécessaires pour opérationnaliser les changements à la Loi CP. Nous avons hâte de travailler avec l'industrie pour donner vie aux avantages d'un accès élargi.

[Lire la suite](#) 

Principales réussites de 2023

En 2023, les systèmes de Paiements Canada ont compensé et réglé des paiements dépassant les 112 billions de dollars, soit plus de 450 milliards de dollars par jour ouvrable.

LANCEMENT de la deuxième version de Lynx et d'un **centre de données Lynx supplémentaire** pour permettre des paiements de grande valeur riches en données plus sûrs que jamais. L'introduction de nos nouveaux énoncés de mission et de vision cette année reflète notre engagement continu à être un exploitant fiable et activement engagé de nos systèmes de paiement et un facilitateur au sein de notre écosystème. Nous avons effectué deux examens du programme de paiement en temps réel (PTR) qui nous permettront de planifier notre avenir avec certitude et confiance.

EXPLOITATION ET AMÉLIORATION du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) et de Lynx par la **modification des règles** afin de favoriser l'efficacité de l'utilisation et du fonctionnement du système. Nous avons mis la dernière main à notre stratégie de durabilité et élaboré 30 mesures dans les domaines de la durabilité environnementale, sociale et de la gouvernance. Nous avons introduit deux nouvelles fonctions de direction, soit celles de chef des paiements et de chef de la mise œuvre.

PROMOTION de l'évolution des paiements modernes au Canada par l'entremise de revendications législatives de grande envergure. Nous avons réuni l'écosystème pour établir des liens et collaborer à la première version hybride du SOMMET. Nous avons continué de fournir à l'écosystème des renseignements pertinents sur les progrès de l'industrie au moyen de recherches et de documents stratégiques sur des sujets comme les méthodes de paiement émergentes et les monnaies numériques.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES SYSTÈMES

Taux de disponibilité du SACR :

99,96 %

Taux de disponibilité de Lynx :

99,97 %

Taux de disponibilité du RSA :

100 %



Lancement de la deuxième version de Lynx : Paiements Canada introduit des messages riches en données aux paiements de grande valeur au Canada

« ISO 2022 appuiera l'introduction de nouveaux produits et services financiers pour les consommateurs et les entreprises du Canada. »

Paiements Canada a annoncé aujourd'hui le lancement de la deuxième version de Lynx, le système de paiement de grande valeur du Canada. Cela fait suite au lancement de la première version, orchestré en août 2021, pour remplacer le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), qui a servi de système de paiement de grande valeur du Canada pendant plus de 20 ans.

La deuxième version de Lynx inclut des messages financiers de la norme ISO 2022, ce qui permet d'augmenter la quantité de renseignements acheminés avec chaque paiement. À mesure que de plus en plus d'institutions financières commencent à envoyer et à recevoir des paiements conformes à la norme ISO 2022, elles pourront tirer parti de données de paiement enrichies pour offrir de nouveaux produits et services à leurs clients. Par exemple, des données supplémentaires, comme les détails des bons de commande et les numéros de référence des factures qui accompagnent chaque paiement, permettront une automatisation accrue et la numérisation des processus manuels et papier actuellement requis pour appuyer le rapprochement des paiements et le traitement des exceptions. La mise en œuvre de la norme ISO 2022 simplifiera également les paiements transfrontaliers et aidera les institutions financières canadiennes à s'aligner sur la mise en œuvre de la norme à l'échelle mondiale par Swift.

[Lire la suite](#)

Qui nous sommes

Paiements Canada est un organisme à mission publique qui possède et exploite les systèmes de paiements au pays : Lynx et le SACR. Paiements Canada est responsable de l'infrastructure et des règlements administratifs, règles et normes connexes qui soutiennent ces systèmes.

SURVEILLANCE

Paiements Canada possède et exploite les infrastructures de marchés financiers de paiements d'importance systémique et de premier plan et est réglementé par la Banque du Canada et le ministère des Finances. Pour en savoir plus sur la surveillance des infrastructures de marchés financiers par la Banque, veuillez lire le rapport intitulé **Surveillance des infrastructures de marchés financiers exercée par la Banque du Canada**.

NOTRE MANDAT

Le mandat de Paiements Canada, prescrit par la **Loi canadienne sur les paiements**, comprend les objectifs suivants :

- A. établir et mettre en œuvre des systèmes nationaux de compensation et de règlement, ainsi que d'autres arrangements pour effectuer ou échanger des paiements;
- B. favoriser l'interaction de ses systèmes et arrangements avec d'autres systèmes et arrangements relatifs à l'échange, la compensation et le règlement de paiements;
- C. favoriser le développement de nouvelles technologies et méthodes de paiement.

Pour accomplir son mandat de politique publique, Paiements Canada est guidé par des objectifs de promotion de l'efficacité, de la sûreté et de la stabilité de ses systèmes de compensation et de règlement dans l'intérêt des utilisateurs.



Pour en savoir plus sur notre mandat, visitez le site paiements.ca.



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nous rendons les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs pour tous les Canadiens.

NOTRE VISION

Un écosystème des paiements canadien résilient et inclusif qui permet une concurrence loyale comme fondement de notre économie florissante.

NOTRE MISSION

Nous nous consacrons à la mise en œuvre, au fonctionnement et à la gouvernance de systèmes de paiement qui sont novateurs, sécurisés et reliés à l'échelle mondiale.

NOS VALEURS

Inspirer la confiance : Nous sommes guidés par notre mandat d'intérêt public. Nous agissons ensemble avec intégrité, nous prenons des décisions délibérées et nous rendons compte de nos actes. Nous inspirons la confiance en permettant aux membres de traiter des paiements en toute sécurité et en toute intégrité, dans l'intérêt de nos intervenants et de tous les Canadiens.

Bâtir une communauté : Nous croyons que nos différences nous rendent plus forts. Nous cultivons un environnement favorable et respectueux qui encourage un dialogue ouvert et des points de vue diversifiés. Nous aimons ce que nous faisons et nous trouvons du plaisir à travailler ensemble.

Favoriser le changement : Nous sommes déterminés à innover dans l'écosystème changeant des paiements. Nous apprenons avec l'intention de générer de nouvelles idées et des solutions créatives. Nous favorisons le changement dans notre quête de l'excellence.

NOTRE STRATÉGIE

En 2023, nous avons présenté une nouvelle vision pour l'écosystème des paiements canadien : un écosystème des paiements canadien résilient et inclusif qui permet une concurrence loyale comme fondement de notre économie florissante. Pour réaliser sa vision et son mandat, Paiements Canada suit et met en œuvre un plan d'entreprise quinquennal.

Notre stratégie de 2023 est demeurée axée sur trois activités :

RÉALISER des projets qui modernisent les systèmes de paiements du Canada.

EXPLOITER ET AMÉLIORER les systèmes actuels.

SIMPLIFIER l'écosystème des paiements.

Nous travaillons avec **nos institutions financières membres et les parties prenantes**, le ministère des Finances, la Banque du Canada et nos homologues internationaux dans le cadre de processus officiels et d'interactions régulières et ponctuelles.

Gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAIEMENTS CANADA

Sous la direction de son président, Garry Foster, le Conseil d'administration de 13 administrateurs¹ assure l'orientation et la direction des activités de la société, et surtout des questions stratégiques et de principe. Il reçoit des avis et des conseils du Comité consultatif des intervenants (CCI) et du Comité consultatif des membres (CCM) de Paiements Canada.

En juin 2023, le Conseil d'administration a reconnu la contribution de Susan Hawkins et lui a dit au revoir. Nous avons également accueilli un nouveau membre administrateur, Grant MacKenzie.



Conseil d'administration :

Garry Foster (président du Conseil d'administration), Stéphane Achard, David Barnard (vice-président du Conseil d'administration), Tracey Black (présidente et chef de la direction de Paiements Canada), Sean Goldrick, Saigin Govender, Jennifer Hawkins, Grant MacKenzie, Rob Paterson, Fariba Rawhani, AnneMarie Ryan, John Sheridan et Anju Virmani.



¹ Le comité des mises en candidature, conformément à son mandat, a confirmé l'indépendance de ces administrateurs.

ADMINISTRATEURS ÉLUS JUSQU'À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DE 2024

AnneMarie Ryan — Administratrice indépendante

Fariba Rawhani — Administratrice indépendante

Saigin Govender — Administrateur indépendant

Stéphane Achard — Banque Nationale du Canada

ADMINISTRATEURS ÉLUS JUSQU'À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DE 2025

Anju Virmani — Administratrice indépendante

David Barnard — Administrateur indépendant

Jennifer Hawkins — Banque de Montréal

Sean Goldrick — Banque Wells Fargo, Amérique du Nord

ADMINISTRATEURS ÉLUS JUSQU'À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DE 2026

Garry Foster — Administrateur indépendant

Grant MacKenzie — Fiducie Peoples

John Sheridan — Administrateur indépendant

Rob Paterson — Banque CS Alterna

COMITÉS DU CONSEIL

Il y a **quatre comités du Conseil d'administration**. Ils se réunissent pour aider ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités :



Comité de l'audit et des finances (CAF)



Comité de la gouvernance et des nominations (CGN)



Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)



Comité des risques

En septembre 2022, nous avons mis sur pied de façon temporaire le Comité consultatif du programme de PTR pour fournir des conseils et des recommandations sur ce programme jusqu'à ce qu'il soit mis en service.



PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

DE JANVIER À JUIN (JUSQU'À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES INCLUSIVEMENT) 2023							
MEMBRE	MEMBRE DEPUIS	CONSEIL	CAF	CGN	CRHR	COMITÉ DES RISQUES	COMITÉ CONSULTATIF DU PROGRAMME DE PTR
Nombre de réunions		5	2	2	2	2	5
Présence des administrateurs							
G. Foster – président	Juin 2017	5	2	2	2	2	5
S. Achard	Juin 2021	5	S. O.	S. O.	1	S. O.	S. O.
D. Barnard – vice-président	Mai 2016	5	S. O.	2	2	S. O.	2*
T. Black	Mars 2020	5	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
S. Goldrick	Juin 2022	5	2	S. O.	2	S. O.	5
S. Govender	Juin 2021	5	S. O.	2	2	S. O.	S. O.
J. Hawkins	Juin 2022	5	S. O.	2	S. O.	S. O.	S. O.
S. Hawkins	Juin 2020	4	2	S. O.	S. O.	2	S. O.
R. Paterson	Juin 2020	5	S. O.	2	S. O.	2	3
F. Rawhani	Juin 2021	4	2	S. O.	2	S. O.	5
AM. Ryan	Juin 2021	5	S. O.	2	S. O.	2	S. O.
J. Sheridan	Juin 2020	5	2	S. O.	S. O.	2	5
A. Virmani	Oct. 2022	5	0	S. O.	S. O.	2	3*

Remarque : Étant donné que les comités du Conseil d'administration se réunissent au moins une journée avant les réunions de ce dernier, la présence indiquée ci-dessus concerne les réunions du Conseil d'administration et des comités du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée annuelle de juin inclusivement.

* David Barnard a été remplacé par Anju Virmani au Comité consultatif du programme de PTR en mars 2023.

DE JUIN (APRÈS L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES) À DÉCEMBRE 2023							
MEMBRE	MEMBRE DEPUIS	CONSEIL	CAF	CGN	CRHR	COMITÉ DES RISQUES	COMITÉ CONSULTATIF DU PROGRAMME DE PTR
Nombre de réunions		9	2	2	3	2	4
Présence des administrateurs							
G. Foster – président	Juin 2017	9	2	2	3	2	4
S. Achard	Juin 2021	8	S. O.	S. O.	2	S. O.	S. O.
D. Barnard – vice-président	Mai 2016	9	S. O.	2	3	S. O.	S. O.
T. Black	Mars 2020	9	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
S. Goldrick	Juin 2022	8	2	S. O.	3	S. O.	4
S. Govender	Juin 2021	9	S. O.	2	3	S. O.	S. O.
J. Hawkins	Juin 2022	9	S. O.	2	S. O.	2	S. O.
G. MacKenzie	Juin 2023	7	2	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
R. Paterson	Juin 2020	8	S. O.	2	S. O.	2	3
F. Rawhani	Juin 2021	8	2	S. O.	3	S. O.	3
AM. Ryan	Juin 2021	9	S. O.	2	S. O.	2	S. O.
J. Sheridan	Juin 2020	8	2	S. O.	S. O.	1	4
A. Virmani	Déc. 2022	9	2	S. O.	S. O.	2	4

Remarque : Étant donné que les comités du conseil d'administration se réunissent au moins une journée avant les réunions du conseil, la présence indiquée ci-dessus concerne les réunions du conseil et des comités du conseil jusqu'à l'assemblée annuelle de juin inclusivement.

ÉQUIPE DE DIRECTION

Notre équipe de direction s'occupe de l'orientation stratégique, du leadership et de la supervision de Paiements Canada.



Tracey Black
présidente et chef de la direction



Peter Dodic
chef de la gestion des risques



Donna Kinoshita
chef des paiements



Kristina Logue
chef des finances



Jude Pinto
chef de la mise en œuvre



Shawn Van Raay
chef de l'information



Pour en savoir plus, consultez le site paiements.ca.

COMITÉ CONSULTATIF DES MEMBRES

Le **Comité consultatif des membres** (CCM) est formé de 20 personnes. Il a pour mandat, en vertu de la Loi CP, de servir de forum de consultation et d'engagement aux membres de Paiements Canada qui participent au système. Le comité est largement représentatif de la diversité des membres de Paiements Canada. Le CCM donne des recommandations au Conseil d'administration sur les systèmes de compensation et de règlement, sur leurs interactions avec d'autres systèmes lors de l'échange, de la compensation ou du règlement de paiements et sur le développement de nouvelles technologies de paiement.

MEMBRES NOMMÉS JUSQU'EN JUILLET 2024

ATB Financial — Ryan Rabin

La Fédération des caisses Desjardins
du Québec — Martin Tardif

Banque Nationale du Canada — Patrice Roy

Banque du Canada — Ian Christensen

Banque Royale du Canada — Gabriel Woo

Community Trust Company — Tanya Woods

Banque HSBC Canada — Bryan Yeung

MEMBRES NOMMÉS JUSQU'EN JUILLET 2025

Banque de Nouvelle-Écosse —
Dougal Middleton

Banque Laurentienne du Canada —
Adam Swinemar

Wells Fargo Bank — Sarah Gainey

Citibank — John Landry

Banque Toronto-Dominion —
Christine Hunter

Wealthsimple Investments Inc. —
Hanna Zaidi

MEMBRES NOMMÉS JUSQU'EN JUILLET 2026

Bank of America — Leslie Konecny

Banque Canadienne Impériale
de Commerce — Michael Liberty

Compagnie de Fiducie Peoples —
Jeremy Bornstein

Banque de Montréal — Derek Vernon

Central 1 — Sue Whitney

PNC Bank — Steve Faust

JPMorgan Chase — Jude Leclerc

Des changements
législatifs sont
nécessaires pour
renforcer la protection
des consommateurs
et la stabilité financière



Pour que les consommateurs et les entreprises puissent profiter pleinement des paiements modernes en toute sécurité, des changements législatifs s'imposent. »

Paiements Canada a présenté une réponse écrite au Comité permanent des finances (FINA) de la Chambre des communes dans le cadre de ses consultations prébudgétaires de 2024. La réponse met l'accent sur la modification de la *Loi canadienne sur les paiements* (Loi CP) dans le cadre de l'*énoncé économique de l'automne 2024* du gouvernement du Canada afin d'élargir l'admissibilité des membres de Paiements Canada aux coopératives de crédit, aux fournisseurs de services de paiement et aux infrastructures des marchés financiers. Pour devenir membres, ces entités devraient respecter les exigences réglementaires établies par le Parlement du Canada dans la loi et les exigences de surveillance établies par le gouvernement dans la réglementation.

[Lire la suite](#) 

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CCM EN 2023

La nomination des membres du Comité passe par un comité de candidatures et par l'approbation du Conseil d'administration. Les représentants désignés sont tenus d'assister à toutes les réunions du Comité. Toutefois, si un représentant n'est pas en mesure d'assister à une réunion, un délégué peut être autorisé à y assister à titre exceptionnel. Les délégués d'un même représentant ne peuvent assister à plus d'un tiers des réunions.

* Indique le représentant du membre au 31 décembre 2023, si plusieurs membres ont représenté l'institution financière en 2023.

MEMBRE	RÉUNIONS AUXQUELLES L'ORGANISATION MEMBRE A PARTICIPÉ	REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ	RÉUNIONS AUXQUELLES LE REPRÉSENTANT (OU LE DÉLÉGUÉ) A PARTICIPÉ
ATB Financial	5/5	Ryan Rabin	5/5
Bank of America	5/5	Leslie Konecny	5/5
Banque du Canada	5/5	Ian Christensen	5/5
Banque de Montréal	5/5	Derek Vernon	5/5
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5/5	Christopher Sweetland	3/3
		Michael Liberty*	2/2
Central 1	5/5	Sue Whitney	5/5
Citibank	5/5	John Landry	5/5
Community Trust Company	4/5	Christine Day	4/5
		Tanya Woods*	0/1
Banque HSBC Canada	4/5	Jude Leclerc	2/3
		Bryan Yeung*	2/2
JPMorgan Chase	5/5	Matthew Parker-Jones	1/1
		Marilu Gaudio	3/3
		Jude Leclerc*	1/1
La Fédération des caisses Desjardins du Québec	5/5	Martin Tardif	5/5
		Isabelle Dreyer*	0/0
Banque Laurentienne du Canada	4/5	Adam Swinemar	4/5
Banque Nationale du Canada	5/5	Patrice Roy	5/5
Compagnie de Fiducie Peoples	5/5	Cyrielle Chiron	4/4
		Jeremy Bornstein*	1/1
PNC Bank	4/5	Eric Bauer	2/3
		Steve Faust*	2/2
Banque Royale du Canada	5/5	Lisa Lansdowne-Higgins	3/3
		Gabriel Woo*	2/2
Banque de Nouvelle-Écosse	5/5	Dougal Middleton	5/5
Banque Toronto-Dominion	5/5	Christine Hunter	5/5
Wealthsimple Investments Inc.	5/5	Hanna Zaidi	5/5
Wells Fargo Bank	5/5	Sarah Gainey	5/5

COMITÉ CONSULTATIF DES INTERVENANTS

Le **Comité consultatif des intervenants** (CCI) donne des avis au Conseil d'administration de Paiements Canada sur des questions de paiement, de compensation et de règlement. Ses membres présentent leurs observations sur les initiatives proposées, notamment les règlements administratifs, les énoncés de politiques et les règles qui touchent des tiers. Il fait aussi état des enjeux qui peuvent concerner les utilisateurs et les fournisseurs de service des systèmes de paiements et suggère des solutions.

MEMBRES NOMMÉS JUSQU'AU 31 MARS 2024

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes – Sarah Hobbs	Fiserv – William Lee	Square – Grace Jung
Dye & Durham – Paolo Pannunzio	Prospérité Canada – Liz Mulholland	WestJet – Nykol Kroeker
	Receveur général du Canada – Lucie Séguin	

MEMBRES NOMMÉS JUSQU'AU 31 MARS 2025

Conseil des consommateurs du Canada – Don Mercer	KOHO – Vacant
Fintech Cadence – Layial El-Hadi	Metrolinx – Daniela Aubry
	Wise – Josh Rowat

MEMBRES NOMMÉS JUSQU'AU 31 MARS 2026

Global Payments – Katie Stone	TELUS – Tom Carter	Représentante du Conseil d'administration de Paiements Canada AnneMarie Ryan
Gouvernement de l'Alberta – Ryan McLeod	Temenos – Kevin Maloney	
Microsoft – Tracy Lagasse	Tim Hortons – Nicolas Dinh	
Nanopay – Zeldi Snyman		
		Observateur du ministère des Finances du Canada Nicolas Marion

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CCI EN 2023

Les membres du comité, nommés selon un processus auquel prend part un comité de mises en candidature, sont approuvés par le Conseil d'administration, en consultation avec le ministre des Finances. Les représentants désignés sont tenus d'assister à toutes les réunions du Comité. Toutefois, si un représentant n'est pas en mesure d'assister à une réunion, un délégué peut être autorisé à y assister à titre exceptionnel. Les délégués d'un même représentant ne peuvent assister à plus d'un tiers des réunions.

MEMBRE	RÉUNIONS AUXQUELLES L'ORGANISATION MEMBRE A PARTICIPÉ	REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ	RÉUNIONS AUXQUELLES LE REPRÉSENTANT (OU LE DÉLÉGUÉ) A PARTICIPÉ
AscendantFX**	1/1	Dan Caputo	1/1
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes	4/5	Brent Mizzen	4/5
		Sarah Hobbs*	0/0
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante**	0/1	Jasmin Guénette	0/1
Conseil des consommateurs du Canada	5/5	Don Mercer	5/5
		Mark DiFilippo	4/4
Dye & Durham	5/5	Paolo Pannunzio*	1/1
		Layial El-Hadi	5/5
Fintech Cadence	5/5	David Chance	3/3
Fiserv	4/5	William Lee*	1/2
		Katie Stone	3/4
Global Payments***	3/4	Ryan McLeod	4/4
Gouvernement de l'Alberta***	4/4	Damier Xandrine*	5/5
KOHO	5/5	Daniela Aubry	4/5
Metrolinx	4/5	Tracy Lagasse	5/5
Microsoft	5/5	Zeldi Snyman	1/4
		Ivy Luu*	2/3
Nanopay Corporation***	3/4	AnneMarie Ryan	5/5
Conseil d'administration de Paiements Canada	5/5	Sarvesh Kulkarni	1/1
PayPal**	1/1	Liz Mulholland	5/5
Prospérité Canada	5/5	Jean Hope	1/1
Province de la Colombie-Britannique**	1/1	Lucie Séguin	5/5
Receveur général du Canada, SPAC	5/5	Grace Jung	5/5
Square	5/5	Tom Carter	3/4
TELUS Communications***	3/4	Kevin Maloney	4/4
Temenos	4/4	Nicolas Dinh	4/4
Tim Hortons***	4/4	Nykol Kroeker	3/5
WestJet	3/5	Josh Rowat	5/5
Wise	5/5		

* Indique le représentant du membre au 31 décembre 2023, si plusieurs membres ont représenté l'institution financière en 2023.

** Indique que l'organisation ne fait plus partie du Comité.

*** Indique que l'organisation s'est jointe au Comité au cours de 2023.

#NOSFAITSSAILLANTSDE2023

Paiements Canada
renforce la résilience
de Lynx, le système
de paiement de grande
valeur du Canada, grâce
à un centre de données
supplémentaire



La sécurité et la solidité des systèmes de paiement du Canada sont notre priorité absolue. »

Aujourd'hui, Paiements Canada a annoncé la mise en œuvre réussie d'un autre centre de données pour renforcer davantage la résilience globale de **Lynx**, le système de paiement de grande valeur du Canada.

Lynx est un système de virements électroniques utilisé par les institutions financières participantes pour envoyer en toute sécurité des virements électroniques au nom de leurs clients, en dollars canadiens. Lynx est essentiel à l'économie canadienne. La Banque du Canada le décrit en effet comme un système de paiement d'importance systémique en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. En 2022, le système a compensé et réglé en moyenne quotidiennement 50 000 transactions d'une valeur de plus de 440 milliards de dollars chaque jour ouvrable.

[Lire la suite](#) 

Statistiques des systèmes de compensation et de règlement

En 2023, les systèmes de Paiements Canada ont compensé et réglé des paiements dépassant les 112 billions de dollars, soit plus de 450 milliards de dollars par jour ouvrable. Parmi les opérations qu'ils ont facilitées, notons les paiements par carte de débit, les prélèvements automatiques, les dépôts directs, les paiements de factures, les virements électroniques et les paiements par chèque effectués et reçus par la population et les entreprises canadiennes.

SYSTÈME AUTOMATISÉ DE COMPENSATION ET DE RÈGLEMENT

Le **SACR**, notre système de paiement de détail par lots, effectue la compensation de la vaste majorité des effets de paiement de Paiements Canada (papier et électronique).

STATISTIQUES DU SACR EN 2023

Volume total :

9,8 milliards d'effets

Volume quotidien moyen :

39,3 millions d'effets

Valeur totale :

9,3 billions de dollars

Valeur quotidienne moyenne :

37,3 milliards de dollars

* Ces statistiques représentent les totaux combinés du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) et de l'application d'Échange en bloc d'effets U.S. (EBUS), qui constituent le système de paiement de détail par lots.



Pour en savoir plus sur les volumes et les valeurs du SACR, consultez la page des **systèmes de paiement de détail par lots** sur le site paiements.ca.

LYNX, LE SYSTÈME DE PAIEMENT DE GRANDE VALEUR DU CANADA

Lynx est le système de virement électronique qui facilite le transfert de virements électroniques irrévocables en dollars canadiens entre les institutions financières canadiennes de tout le pays. Il a été lancé le 30 août 2021 pour remplacer le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

STATISTIQUES DE LYNX EN 2023

Volume total :

13,1 millions d'effets

Volume quotidien moyen :

52 493 effets

Valeur totale :

103,3 billions de dollars

Valeur quotidienne moyenne :

413,4 milliards de dollars

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES SYSTÈMES

Taux de disponibilité du SACR : (cible : 99,8 %)

99,96 %

Taux de disponibilité de Lynx : (cible : 99,8 %)

99,97 %

Taux de disponibilité du RSA : (cible : 99,9 %)

100 %



Pour en savoir plus sur les volumes et les valeurs des paiements de grande valeur, consultez la page du **système de paiement de grande valeur** sur le site paiements.ca.

Une coalition
d'intervenants de premier
plan de l'industrie
continue d'appuyer les
modifications essentielles
à la *Loi canadienne sur
les paiements*



L'Énoncé économique de l'automne offre l'occasion de moderniser la *Loi canadienne sur les paiements* afin de renforcer la concurrence financière, l'innovation, la protection des consommateurs et la stabilité économique. »

Les chefs de file de l'industrie canadienne des paiements continuent de manifester leur appui unanime à l'égard des modifications à la *Loi canadienne sur les paiements* visant à élargir l'admissibilité à Paiements Canada. Cet appui a déjà été exprimé dans le cadre de diverses consultations prébudgétaires, d'une lettre conjointe à la ministre des Finances et d'une consultation du ministère des Finances en 2018.

[Lire la suite](#) 

Bilan de 2023

RÉALISER

INTRODUCTION DES PAIEMENTS RÉSILIENTS, RICHES EN DONNÉES ET DE GRANDE VALEUR

Avec le lancement de la **deuxième version de Lynx** en mars 2023, la norme **ISO 20022** a été introduite pour apporter des messages riches en données aux paiements de grande valeur au Canada. Cet important effort de collaboration entre Paiements Canada et l'ensemble de l'écosystème des paiements permet aux institutions financières d'exploiter des données de paiement plus riches pour offrir de nouveaux produits et services à leurs clients. La norme ISO 20022 est adoptée partout dans le monde, et Paiements Canada est fier d'introduire cette norme et ses avantages incommensurables pour le Canada.

En octobre, Paiements Canada a renforcé la résilience globale de Lynx avec la mise en œuvre d'un **centre de données en cas de situations exceptionnelles**, le RTGS Extreme Contingency Service (RECS). Ce travail a été réalisé en partenariat avec les participants de Lynx, la Banque du Canada et nos partenaires technologiques IBM et Nexi. Le RECS fournit une couche supplémentaire de résilience pour soutenir la continuité de nos opérations de façon sécuritaire.

PROGRÈS DU PROGRAMME DE PTR

Au cours du premier trimestre de 2023, un **examen par un tiers du programme de PTR** a été effectué et a été suivi d'un **examen ciblé des risques**, terminé au troisième trimestre. Nous avons collaboré avec notre Conseil d'administration, les organismes de réglementation, les institutions financières membres et les intervenants pendant que se poursuivaient les activités de mise en œuvre des fournisseurs du système de PTR. Paiements Canada, ses membres et les organismes de réglementation demeurent pleinement engagés à offrir un système de PTR sûr et efficace pour le Canada.





EXPLOITER ET AMÉLIORER

ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES MODERNES POUR LES PAIEMENTS MODERNES

Des mises à jour régulières des règles qui régissent nos systèmes permettent de garantir une expérience claire et efficace aux participants. **Des modifications à un certain nombre de règles ont été approuvées en 2023** pour soutenir l'évolution du paysage des paiements.

Les modifications aux règles du SACR ont clarifié la définition de « sous-adhérent » (Règle E3 du SACR et Introduction aux Règles du SACR), mis à jour les exigences de notification pour les accords transfrontaliers (Règle C1 du SACR et Règle 15 de Lynx) et permis l'échange de paiements saisis sur image des effets papier du gouvernement (Règle G3 du SACR et Introduction aux Règles du SACR). Ces changements sont essentiels pour définir l'état futur des paiements de détail par lots et nous ont bien placés pour élaborer un concept pour la modernisation du SACR.

Les modifications aux règles de Lynx ont permis de simplifier les mesures d'urgence de Lynx et de soutenir la mise en œuvre d'un centre de données Lynx supplémentaire pour les urgences extrêmes (règle 12 de Lynx et STP-002).

NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS À ASSURER LA DURABILITÉ AU MOYEN D'UNE STRATÉGIE SOLIDE

La stratégie de **durabilité** de Paiements Canada a été élaborée et publiée en fonction des commentaires des intervenants internes et externes, des résultats de notre évaluation des gaz à effet de serre et des conseils fournis par la Global Reporting Initiative et le Sustainability Accounting Standards Board. Dans le cadre de cette stratégie, 30 mesures liées au développement durable ont été élaborées. Elles sont fondées sur trois domaines prioritaires — environnemental, social et de gouvernance — afin d'améliorer la durabilité de notre économie et des gens qui en dépendent.

CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX POSTES DE DIRECTION

La réalisation de notre vision ambitieuse de l'écosystème canadien des paiements exige que nous nous concentrons davantage sur l'amélioration de nos systèmes et services et sur la mise en œuvre de nos programmes majeurs. Pour appuyer ce travail, nous avons créé deux nouveaux postes de direction, celui de **chef des paiements** et celui de **chef de la mise en œuvre**, afin d'harmoniser stratégiquement nos opérations avec les objectifs établis dans notre mandat. Ces nouvelles fonctions permettent à notre organisation de mieux réaliser nos priorités stratégiques avec une agilité renforcée.

FACILITER

PRÉCONISATION D'UNE LOI SUR LES PAIEMENTS MODERNE

De concert avec les chefs de file du secteur financier, nous avons continué de **préconiser des changements à la Loi CP** afin d'élargir l'admissibilité des membres de Paiements Canada et d'appuyer une plus grande participation à nos systèmes. Vers la fin de l'année dernière, le gouvernement du Canada a fait part de son intention de procéder à ces changements dans le cadre de l'**Énoncé économique de l'automne de 2023**. Il a ainsi ouvert la voie à un examen des règles et des règlements administratifs pertinents afin de déterminer si des changements sont nécessaires pour s'aligner sur les changements apportés à la Loi CP.

RELATIONS AVEC L'INDUSTRIE AU SOMMET

Pour la première fois depuis 2019, nous avons pu nous rencontrer en personne pour notre conférence annuelle, le **SOMMET**. Nous avons continué d'offrir une expérience virtuelle à nos délégués, ce qui a fait du SOMMET 2023 notre première conférence hybride. Nous avons accueilli **plus de 1 800 délégués et 250 conférenciers** de tout l'écosystème des paiements pour discuter de sujets pertinents comme la norme ISO 20022, les PTR, la fraude, les monnaies numériques et la cybersécurité.

ÉCOSYSTÈME ÉCLAIRÉ GRÂCE À LA RECHERCHE ET AUX DOCUMENTS D'ORIENTATION

Les recherches et les points de vue de Paiements Canada fournissent à l'écosystème des renseignements instructifs et opportuns sur les paiements, à l'appui des tendances émergentes et des sujets liés aux paiements. Parmi les points saillants de notre **Rapport canadien sur les modes de paiement et les tendances des paiements (2022)**, on note une croissance de 30 % de l'utilisation des cartes de crédit et une baisse de 41 % de l'utilisation de l'argent comptant au cours des cinq dernières années, ce qui suggère une transition continue vers une société sans argent liquide. Les Canadiens continuent de favoriser les paiements numériques, et plus du tiers des personnes interrogées sont enthousiastes à l'idée d'adopter des innovations émergentes en matière de paiement, ce qui laisse penser que des innovations comme les services bancaires axés sur le consommateur apporteront des avantages considérables au marché. Nos études de marché ont également révélé que les PME, petites et grandes, sont désireuses d'**améliorer leurs processus de paiement en tirant parti des paiements en temps réel** et des caractéristiques en temps réel comme les paiements récurrents, les demandes de paiement et les limites d'opérations plus élevées. Notre série d'articles sur les nouvelles politiques de paiement a exploré des sujets comme la **monnaie numérique de banque centrale** ainsi que les **codes QR** et leurs répercussions sur le paysage des paiements au Canada.



Les PME qui se soucient
de l'avenir économique
songent aux paiements
plus rapides pour
améliorer l'efficacité



La plus récente enquête de Paiements Canada, Sondages sur les tendances des entreprises en matière de paiement, examine le sentiment des petites et moyennes entreprises (PME), les défis des paiements et les perspectives sur les paiements en temps réel. »

Les résultats de l'enquête ont révélé que les PME étaient moins optimistes quant à leurs perspectives commerciales et économiques futures que les entreprises commerciales. Les petites PME, en particulier, sont moins optimistes, 41 % d'entre elles ayant répondu qu'elles croyaient que l'économie canadienne serait en pire état à l'avenir. Seulement 18 % de l'ensemble des PME du Canada croient que l'économie canadienne se portera mieux dans 12 mois. Il s'agit d'une diminution importante par rapport à il y a un an, alors que 30 % d'entre elles étaient de cet avis.

Pour près de trois PME sur 10 (29 %), le principal irritant était les retards dans les paiements entrants et sortants. Les problèmes liés à la gestion de la trésorerie et le fait d'être obligés d'accepter un mode de paiement particulier parce qu'il s'agit du mode préféré de la clientèle étaient les principaux irritants suivants.

[Lire la suite](#) 

THANK YOU!

NEXT ALL STAR
OCTOBER 2024



Notre équipe

Nous sommes une organisation d'environ 300 personnes. Chacun d'entre nous se sent responsable de promouvoir l'efficacité, la sécurité et le bien-fondé de nos systèmes nationaux de compensation et de règlement des paiements. Nos employés sont notre atout le plus important et nous nous efforçons d'offrir un environnement collaboratif, respectueux et enrichissant où chacun peut être soi-même au travail.

RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Nous sommes fiers de notre culture de collaboration parce que nous comprenons que le fait d'écouter nos employés nous rend plus forts. En 2023, nous avons lancé notre stratégie d'écoute et de mobilisation des employés afin de convertir les commentaires des employés en informations dont nos dirigeants peuvent tirer parti pour créer un lieu de travail productif, inclusif et solidaire. Nos employés sont plus engagés que jamais, comme en témoigne notre taux de participation des employés de 90 %, le plus élevé depuis 2018. Dans notre environnement hybride, nos événements de mobilisation interne sont un point d'ancrage important pour les relations avec les employés. Cette année, des événements comme les réunions avec l'ensemble du personnel, le tournoi de golf, la journée barbecue en famille et les déjeuners aux gaufres ont donné l'occasion à nos employés de se réunir pour apprendre, rire et nouer des relations. Nos réunions mensuelles de mise au point avec tout le personnel ont également permis

à nos employés de communiquer, de se tenir au courant et de poser des questions à nos dirigeants.

INVESTIR DANS NOS TALENTS

Nous sommes déterminés à assurer la croissance et le développement de notre personnel. Nous avons introduit deux nouvelles fonctions de direction, chef des paiements et chef de la mise en œuvre, pour appuyer l'efficacité et l'efficacité de nos opérations tout en continuant de répondre aux besoins de nos employés, de nos membres et de nos intervenants. Nous avons contrôlé les derniers éléments de notre examen de la rémunération pour nous assurer que nous restions concurrentiels par rapport au marché. Nos programmes de perfectionnement interne sont la clé de notre succès continu. Nos programmes en 2023 se sont concentrés sur le mentorat, la prise de parole en public, la gestion des conversations difficiles et le renforcement des compétences techniques.

RENFORCEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA DIVERSITÉ, L'INCLUSION ET LE MIEUX-ÊTRE

En 2023, nous avons publié en interne notre rapport sur la diversité, l'équité et l'inclusion pour la première année et mis en œuvre notre stratégie en la matière pour la deuxième année. Au cours de la deuxième année, nous nous sommes concentrés sur l'établissement de relations avec des fournisseurs et des partenaires communautaires comme la Canadian Association of Urban Financial Professionals, le Partenariat en accès, informations et ressources d'emploi et Indigenous Link afin d'accroître notre rayonnement auprès de diverses communautés. Dans le cadre de notre engagement à l'égard d'un milieu de travail juste et équitable, une analyse approfondie de l'équité salariale a été entreprise en 2022. Toutes les lacunes cernées ont été corrigées en 2023, notamment par la création d'un comité d'équité salariale chargé de soutenir l'élaboration d'un plan en 2024. Nous avons également tiré parti des commentaires des employés pour créer un **plan d'accessibilité** afin de cerner les obstacles en milieu de travail et les mesures à prendre pour les éliminer. En outre, nous avons mis en place trois cours en ligne à l'intention du personnel. Ils sont axés sur le langage inclusif, les microagressions et les communautés autochtones au Canada afin d'élargir notre apprentissage collectif. Une formation a également été conçue pour les gestionnaires; elle est axée sur le recrutement de talents autochtones. Nous avons continué de célébrer la diversité de notre personnel en organisant des événements, en facilitant les conversations et en transmettant des ressources liées aux principales journées culturelles. Nous accordons la priorité au bien-être personnel et, en 2023, nous avons ajouté un compte de bien-être, une couverture des traitements de fertilité et des soins de santé virtuels à notre régime d'avantages sociaux. De plus, le nombre minimum de semaines de vacances est passé de trois à quatre pour tous les employés.

INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE MISSION ET D'UNE NOUVELLE VISION

Les paiements évoluent plus rapidement que jamais, et notre nouvelle vision de l'écosystème des paiements canadien, ainsi que notre nouvelle mission, reflète ce rythme de changement. Les paiements au Canada doivent être résilients, sécuritaires, inclusifs et reliés à l'échelle mondiale, et tous les intervenants de l'écosystème doivent pouvoir participer et innover équitablement. Notre mission et notre vision ont été élaborées par l'entremise de groupes de discussion avec les employés et de séances de consultation avec les intervenants. Elles reflètent fidèlement notre engagement envers notre objectif : rendre les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs pour tous les Canadiens.



Durabilité

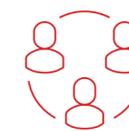
À Paiements Canada, nous nous sommes engagés à **répondre de façon durable aux besoins actuels et à ceux des générations futures**. Avec honnêteté et transparence, nous avons intégré un processus de réflexion et des actions durables dans notre culture et notre processus décisionnel.

Dans le cadre de cette stratégie, nous avons amélioré nos capacités en matière de durabilité au sein de nos fonctions de gestion des risques et de sécurité. Nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050, conformément au Défi carboneutre du gouvernement du Canada. À cette fin, nous avons mis à jour notre politique sur les déplacements afin d'y intégrer des lignes directrices sur la durabilité et maintenu notre siège social dans des immeubles certifiés LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Nous avons également élaboré un code de conduite en matière de durabilité pour nos fournisseurs afin d'harmoniser nos pratiques en la matière et nous avons maintenu la proportion de nos dépenses organisationnelles afin de garantir qu'au moins 90 % de celles-ci soient allouées à des fournisseurs locaux. De plus, à compter de 2024, nous tirerons parti du cadre de rapport du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques pour divulguer publiquement les risques liés au climat et les possibilités connexes.

En 2023, nous avons établi une stratégie de durabilité fondée sur les commentaires des intervenants, les résultats de notre évaluation des gaz à effet de serre et les normes de durabilité reconnues à l'échelle mondiale. Nous avons également établi nos principales mesures de développement durable en fonction de trois priorités :



les domaines d'intérêt environnementaux, qui comprennent les émissions de gaz à effet de serre;



les domaines d'intérêt sociaux, qui comprennent la conscience sociale et l'approvisionnement durable;



les domaines d'intérêt de la gouvernance, qui comprennent la continuité des activités et la gestion des risques, la protection des renseignements personnels et des données, la surveillance de la direction et la production de rapports transparents.

Gestion des risques : programme et gouvernance

Nous plaçons la gestion des risques au cœur de nos activités, car elle nous guide dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques et la réalisation de notre mandat législatif. Nous disposons d'un solide programme de gestion des risques d'entreprise pour veiller à ce que nos systèmes fonctionnent en toute sécurité pour les Canadiens.

Paiements Canada utilise un modèle de gestion des risques à trois lignes de maîtrise. Nous ne prenons de risques pour réaliser notre mandat législatif et atteindre nos objectifs stratégiques que si ces risques nous permettent de :

- 1 promouvoir les avantages de l'ensemble de l'écosystème des paiements canadien, en reconnaissant que les membres y occupent une place importante;
- 2 prendre en charge les risques s'ils s'inscrivent dans notre stratégie et s'ils peuvent être compris et gérés;
- 3 positionner Paiements Canada et ses systèmes comme des exemples remarquables de résilience dans le secteur financier mondial.

Nous analysons régulièrement notre environnement interne et externe pour repérer et encadrer les principaux risques organisationnels dès leur émergence. Tous les risques sont signalés au Comité des risques interne et au Comité des risques du Conseil. On s'assure ainsi de donner aux décideurs un tableau complet et intégré de ces risques et de leur rapport avec notre appétit pour le risque.

L'évolution de la maturité de nos pratiques de gestion des risques demeure l'une de nos priorités absolues au fil de la modernisation des systèmes de paiements et de l'écosystème en général.

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS LIÉES AU RISQUE EN 2023

- ✓ Perfectionnement d'outils et de processus de gestion des risques à l'appui de la détermination, de l'évaluation et de la documentation des risques, et mise en œuvre d'un programme de détermination des risques émergents fondé sur les pratiques exemplaires de l'industrie.
- ✓ Réalisation du premier exercice conjoint de gestion de crise et de plan de redressement financier avec l'équipe de gestion de crise.
- ✓ Introduction de mesures pour améliorer davantage la surveillance des risques et appuyer la surveillance de première ligne actuelle dans l'ensemble de l'organisation, y compris la gestion des fournisseurs, la réalisation de projets de durabilité et la gouvernance des données.
- ✓ Soutien, en tant que partenaire de gestion des risques, de la mise en œuvre d'un centre de données Lynx supplémentaire et réalisation de l'évaluation annuelle des risques opérationnels du système de paiement Lynx.
- ✓ Réalisation d'une série d'examens du programme de gestion des risques (vérification interne et examen d'assurance de la Banque du Canada).
- ✓ Réalisation d'un examen global des principaux risques associés au système de PTR en collaboration avec la direction du système de PTR.
- ✓ Achèvement de l'élaboration et approbation de la première version du cadre de gestion des risques de fraude du système de PTR, ce qui comprend l'harmonisation avec la Banque du Canada.

Plan Organisationnel 2024 – 2028

Paiements Canada est en train de mettre à jour ses priorités stratégiques qui seront activement mises en œuvre au cours des prochaines années. Ces priorités s'articulent autour de trois domaines critiques :

- 1 Offrir des solutions de paiement à l'écosystème des paiements.
- 2 Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures de marchés financiers.
- 3 Nous concentrer sur nos membres.

En 2023, nous avons présenté une nouvelle vision pour l'écosystème des paiements canadien : Un écosystème des paiements canadien résilient et inclusif qui permet une concurrence loyale comme fondement de notre économie florissante. Pour refléter notre engagement envers notre raison d'être, nous avons présenté notre premier énoncé de mission : nous nous consacrons à la mise en œuvre, au fonctionnement et à la gouvernance de systèmes de paiement qui sont novateurs, sécurisés et reliés à l'échelle mondiale. Nous avons également introduit trois nouvelles valeurs pour guider notre travail : inspirer la confiance, bâtir une communauté et favoriser le changement.



Sommaire des opérations financières

SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES OPÉRATIONS

(en millions de dollars canadiens)

REVENUS	2023 \$	2022 \$
Cotisations	115	108
Autres revenus	6	3
Total des revenus	121	111

DÉPENSES	2023 \$	2022 \$
Opérations de base	110	99
Projets	9	3
Modernisation	16	3
Total des dépenses	135	105
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses avant le sous-relevé	(14)	6
Gain non réalisé sur les swaps de taux d'intérêt	(6)	14
Excédent (déficit)	(20)	20

Comme Paiements Canada fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts, les revenus tirés des cotisations des membres sont étroitement liés à notre base de coûts. En 2023, les revenus tirés des frais de transaction des membres étaient de 115 millions de dollars, soit 6 % de plus que l'année précédente. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des frais de transaction facturés aux participants, ainsi qu'à la croissance continue des volumes de transactions et de la valeur traitée par les systèmes de paiement Lynx et SACR.

Les dépenses d'exploitation de base étaient supérieures à celles de l'année précédente. Cette hausse s'explique par trois principaux facteurs : des pressions inflationnistes, des coûts supplémentaires associés au déploiement d'un nouvel ensemble de messages de paiement compatibles avec la norme ISO 20022 pour le système de paiement Lynx (c.-à-d. la deuxième version de Lynx), ainsi que des améliorations au soutien et à la résilience des systèmes de paiement Lynx et SACR.

Les dépenses de projet ont augmenté de 6 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison de l'élaboration de la solution d'urgence de Lynx, ainsi que de l'état futur des paiements de détail par lots et des stratégies de prévention de la fraude.

En 2023, le programme de modernisation a mis l'accent sur la mise en œuvre de la deuxième version de Lynx, lancée en mars 2023, et l'avancement du PTR. Les dépenses liées à la modernisation ont totalisé 15 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 44 millions de dollars de dépenses inscrites au bilan sous forme d'actifs incorporels capitalisés.

Les coûts de fonctionnement quotidiens des systèmes actuels sont principalement couverts par les frais de service communs et les frais d'opération du système. Toutefois, les coûts associés à la partie PTR du programme de modernisation sont financés par le financement par emprunt. Les coûts engagés en 2023 dans le cadre du lancement de la deuxième version de Lynx ont été financés au moyen de réserves non assujetties à des restrictions.



QUELQUES ÉLÉMENTS DU BILAN

(en millions de dollars canadiens)

ÉLÉMENTS SÉLECTIONNÉS	2023 \$	2022 \$
Encaisse et placements à court terme	49	60
Débiteurs	30	28
Swaps de taux d'intérêt	9	15
Immobilisations et actifs incorporels	257	230
Créditeurs et charges à payer	22	25
Prêts à vue et à terme	372	336

La situation financière de Paiements Canada continue de s'améliorer. Le total des actifs a augmenté de 12 millions de dollars principalement en raison de la croissance des actifs incorporels (liés à l'élaboration du système de PTR). Cette évolution a été partiellement neutralisée par une diminution d'une année à l'autre de l'encaisse et des placements à court terme, en raison du calendrier des flux de trésorerie liés aux opérations. Comme prévu, le programme de modernisation a placé Paiement Canada dans une position de passif net de nature temporaire. Cette situation s'atténuera une fois que les systèmes modernisés seront opérationnels et que les membres seront par la suite facturés pour leur utilisation.

Le passif a augmenté au cours de l'année, ce qui reflète de nouveaux prélèvements sur la facilité de prêt à vue pour financer le développement du système de PTR. La dette impayée à la fin de 2023 liée au programme de modernisation se compose d'un prêt à terme de 158 millions de dollars et d'un solde impayé de 214 millions de dollars sur le prêt à vue renouvelable.

Rapport du vérificateur indépendant

Aux membres de Paiements Canada

NOTRE OPINION

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Paiements Canada (la « Compagnie ») au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif (du passif) net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter

toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 24 mai 2024

États financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

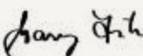
ACTIF	2023 \$	2022 \$
Actif à court terme		
Trésorerie	1 593	12 769
Placements à court terme (note 4)	47 477	47 571
Débiteurs	29 802	28 200
Swaps de taux d'intérêt (note 8)	9 022	15 080
Charges payées d'avance	6 395	5 187
	94 289	108 807
Immobilisations corporelles (note 5)	2 814	3 312
Immobilisations incorporelles (note 6)	254 020	226 615
	351 123	338 734

PASSIF ET ACTIF NET (PASSIF)	2023 \$	2022 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	22 064	25 142
Produits reportés	1 572	1 340
Tranche de la dette échéant à court terme (note 8)	233 100	178 100
	256 736	204 582
Incitatifs à la location	325	525
Avantages sociaux futurs (note 7)	1 870	1 620
Dette à long terme (note 8)	138 475	157 575
	397 406	364 302
Actif net (passif)		
Non affecté – Opérations de base	34 178	39 817
Non affecté – Programme de modernisation	(125 735)	(110 818)
Affecté à l'interne (note 9)	45 274	45 433
	(46 283)	(25 568)
	351 123	338 734

Engagements (note 10)

Événements postérieurs (notes 6, 8)

Approuvé par le Conseil d'administration

 administrateur  administrateur

 administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023 \$	2022 \$
Produits		
Cotisations	114 951	108 248
Conférence	2 219	1 164
Autres	3 604	1 458
	120 774	110 870
CHARGES	2023 \$	2022 \$
Programme de modernisation	15 768	2 983
Salaires et avantages sociaux	46 612	38 205
Technologie et télécommunications	31 482	29 278
Projets	8 739	2 934
Administration générale	5 793	4 858
Charge d'intérêts	3 973	4 392
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	17 641	17 405
Services professionnels	4 763	4 264
Services de règlement – Banque du Canada	900	900
Frais engagés pour les (recouvrés des) membres	(240)	(270)
	135 431	104 949
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant l'élément ci-dessous	(14 657)	5 921
Ajustement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 8)	(6 058)	14 353
Produits (charges) nets pour l'exercice	(20 715)	20 274

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF (DU PASSIF) NET

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF (DU PASSIF) NET	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE \$	PRODUITS NETS (CHARGES NETTES) DE L'EXERCICE \$	VIREMENTS \$	SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \$
Non affecté				
Opérations de base	39 817	(4 947)	(692)	34 178
Programme de modernisation	(110 818)	(15 768)	851	(125 735)
	(71 001)	(20 715)	159	(91 557)
Affecté à l'interne (note 9)				
Principes pour les infrastructures de marchés financiers	31 094	—	767	31 861
Programme de modernisation	4 091	—	(1 257)	2 834
Stabilisation	10 248	—	331	10 579
	45 433	—	(159)	45 274
	(25 568)	(20 715)	—	(46 283)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX	2023 \$	2022 \$
Activités d'exploitation		
Produits (charges) nets pour l'exercice	(20 715)	20 274
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des incitatifs de location	(200)	(200)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	17 641	17 405
Charge au titre des avantages sociaux futurs	283	350
Trésorerie versée pour les avantages sociaux futurs	(33)	(34)
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	6 058	(14 353)
Variation nette des éléments du fonds de roulement hors trésorerie	—	—
Débiteurs	(1 602)	(11 426)
Charges payées d'avance	(1 208)	382
Créditeurs et charges à payer	(3 078)	1 279
Produits reportés	232	(719)
	(2 622)	12 958

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2023 \$	2022 \$
Acquisitions de placements à court terme	(108 726)	(70 258)
Produit de la vente de placements à court terme	108 821	72 125
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(997)	(1 105)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(43 552)	(74 087)
	(44 454)	(73 325)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	2023 \$	2022 \$
Remboursement des emprunts à vue	—	—
Remboursement des emprunts à terme	(19 100)	(14 325)
Avances sur l'emprunt à terme	—	—
Avances sur l'emprunt à vue	55 000	85 000
	35 900	70 675
Variation nette de la trésorerie pour l'exercice	(11 176)	10 308
Trésorerie au début de l'exercice	12 769	2 461
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 593	12 769

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

L'Association canadienne des paiements, exerçant ses activités sous la dénomination Paiements Canada (la « Compagnie »), a été constituée en 1980 en vertu d'une loi du Parlement du Canada. La mission de la Compagnie consiste à :

- établir et mettre en œuvre des systèmes nationaux de compensation et de règlement, ainsi que d'autres arrangements pour effectuer ou échanger des paiements;
- favoriser l'interaction de ses systèmes de compensation et de règlement et des arrangements connexes avec d'autres systèmes ou arrangements relatifs à l'échange, à la compensation et au règlement de paiements;
- favoriser le développement de nouvelles technologies et méthodes de paiement.

La *Loi canadienne sur les paiements* (la « Loi ») et le règlement administratif sur les finances pris en vertu de la Loi confèrent à la Compagnie le pouvoir d'exiger que ses membres paient des cotisations et des frais. Les frais perçus par les membres servent à recouvrer les coûts d'exploitation des systèmes de paiement de la Compagnie au Canada.

La Compagnie finance le Programme de modernisation au moyen d'un emprunt bancaire et des réserves affectées à la modernisation plutôt qu'au moyen des cotisations annuelles et des frais de ses membres. Par conséquent, la Compagnie établit une distinction entre les coûts engagés pour moderniser les systèmes de paiement du Canada et ses charges de fonctionnement courantes dans les états financiers. Les composantes « Modernisation » des états financiers comprennent tous les coûts pris en charge par le Programme de modernisation qui ont été financés au moyen d'un emprunt bancaire et des réserves affectées à la modernisation. Après la réalisation du Programme de modernisation, la dette

contractée pour financer le programme sera transférée aux activités de base et le service de la dette sera assuré au moyen des frais de transaction du système (se reporter également à la section Risque de liquidité de la note 3).

La Compagnie a choisi de mener ses activités comme organisme à but non lucratif, au sens de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Placements à court terme

Les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont initialement évalués à la juste valeur. Ils sont ensuite évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Systèmes de paiement et d'entreprise	3 à 5 ans
Système de paiement – ACSS	3 ans
Système de paiement – Lynx	10 ans

Les systèmes de modernisation en cours de développement ne seront amortis que lorsqu'ils seront pratiquement disponibles pour utilisation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) excède le total des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa sortie éventuelle. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur. Les pertes de valeur des actifs à long terme ne sont pas reprises.

Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail et inclus dans la charge d'administration générale à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

La Compagnie offre à ses employés retraités un régime d'assurance-vie et de soins de santé.

La Compagnie comptabilise ses obligations et les frais connexes associés aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages postérieurs à l'emploi. Étant donné que ces avantages ne sont pas capitalisés, l'obligation est évaluée selon une méthode actuarielle préparée à des fins comptables, laquelle tient compte des hypothèses de la direction utilisées pour l'indexation des coûts, de l'âge moyen des employés et d'autres facteurs actuariels. Une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Entre les évaluations actuarielles, les états du régime sont dressés en extrapolant les résultats de la dernière évaluation actuarielle disponible.

Les charges associées au régime d'avantages sociaux pour l'exercice comprennent le coût des services rendus et le coût financier courant. Les réévaluations et les autres éléments sont comptabilisés directement à l'état de l'évolution de l'actif net.

Constatation des produits

Les frais sont comptabilisés à titre de produits à mesure que les transactions sont traitées.

Les frais de services communs sont constatés à titre de produits au prorata au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. Les frais reçus avant l'exercice connexe sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les produits tirés de la conférence sont constatés à titre de produits durant l'exercice où la conférence a lieu.

3. RISQUES FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

La Compagnie évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur et évalue ensuite ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, sauf ses instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits (charges) nets pour l'exercice. Les actifs et passifs financiers

évalués au coût amorti sont la trésorerie, les placements à court terme, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les emprunts à vue et la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière lorsqu'il existe des indices de dépréciation des actifs. Si la Compagnie détermine qu'il y a eu un changement défavorable important dans le montant prévu ou dans le calendrier des flux de trésorerie futurs, la valeur comptable de l'actif est réduite au plus élevé des flux de trésorerie attendus susceptibles d'être générés par la détention de l'actif, actualisés à l'aide d'un taux d'intérêt actuel du marché, et le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif à la date de clôture.

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu. Ils sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à chaque date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits (charges) nets pour l'exercice. La Compagnie conclut des swaps de taux d'intérêt pour limiter l'incertitude entourant la composante variable des intérêts exigibles sur l'emprunt à terme. La Compagnie n'applique pas la comptabilité de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente l'ampleur des pertes liées au crédit auxquelles la Compagnie peut être exposée à l'égard des montants à recevoir des actifs financiers. L'exposition de la Compagnie au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs.

Toute trésorerie détenue par la Compagnie est déposée auprès d'une institution financière de l'annexe 1. L'excédent de trésorerie, présenté dans les placements à court terme, est placé dans des bons du Trésor auprès d'institutions financières canadiennes.

L'exposition de la Compagnie au risque de crédit résultant de comptes irrécouvrables est influencée par les caractéristiques individuelles de ses clients, dont beaucoup sont des banques et des institutions financières. La Compagnie facture régulièrement ses clients et surveille les créances en souffrance. Il n'y a aucune concentration du risque de crédit découlant des créances clients d'un seul client. De plus, les clients qui ne peuvent conserver leur compte en règle risquent de perdre l'accès aux systèmes nationaux de compensation et de règlement et à d'autres services, ce qui pourrait nuire à leurs activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et variables. Les instruments à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux variable l'exposent au risque de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2023, l'exposition de la Compagnie au risque de taux d'intérêt va comme suit :

- **Placements à court terme** : Les placements de la Compagnie dans des bons du Trésor sont exposés au risque de taux d'intérêt. Toutefois, compte tenu de la durée à court terme de ces instruments et du fait que le produit des placements à court terme demeure leur fonds de réserve respectif, la Compagnie ne considère pas le risque comme étant important (note 4).

- **Emprunts à vue renouvelables** : Les emprunts à vue de la Compagnie sont assortis de taux d'intérêt variables (note 8), de sorte que les fluctuations des taux du marché pourraient avoir une incidence sur les charges de la Compagnie liées aux taux d'intérêt.
- **Dettes à long terme** : Les emprunts renouvelables et à terme de la Compagnie sont assujettis à des taux d'intérêt variables et fixes (note 8). Toutefois, la Compagnie a partiellement atténué le risque de taux d'intérêt sur la tranche à taux variable de sa dette à long terme en concluant des swaps afin de fixer le taux d'intérêt sur la durée de l'emprunt à terme, comme il est décrit à la note 8.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de satisfaire aux exigences financières à court terme. Cette situation peut survenir lorsque les liquidités sont insuffisantes pour satisfaire aux obligations à court terme de la Compagnie. La Compagnie est exposée au risque de liquidité principalement par l'intermédiaire de ses créiteurs et charges à payer ainsi que de sa dette à court et à long terme.

La Compagnie a besoin de liquidités, essentiellement pour assumer ses charges d'exploitation, mais aussi pour ses importantes dépenses en immobilisations liées au Programme de modernisation, qui demeure en cours. Le pourcentage d'achèvement ainsi que les fonds requis sont inconnus pour le moment. La Compagnie gère le risque de liquidité de près et n'emprunte qu'auprès d'un syndicat de membres, car elle et les banques membres ont un intérêt mutuel à cet égard. Les emprunts à vue en cours (note 8) devraient être convertis en titres d'emprunt à long terme une fois que le projet d'immobilisations sera achevé et que le système de paiement modernisé sera mis en service, entraînant le début des remboursements d'emprunts.

La direction estime qu'il est probable qu'elle recevra, sous la forme d'emprunts, les ressources financières additionnelles nécessaires à l'achèvement du Programme de modernisation, et ce, en plus de la facilité actuellement disponible. La direction croit également qu'il est probable qu'elle reçoive des frais de transaction de la part de ses membres afin de rembourser la totalité de ses dettes en raison de la relation unique et de l'interdépendance qu'elle entretient avec ses membres et ses créanciers, découlant de la *Loi canadienne sur les paiements* (la « Loi ») et du règlement administratif sur les finances. Néanmoins, il n'y a aucune certitude que la Compagnie sera capable d'obtenir cet emprunt bancaire supplémentaire à des conditions acceptables. Si la Compagnie n'arrivait pas à obtenir un tel financement ou qu'elle devait rembourser la facilité à vue, elle pourrait augmenter les frais courants et les frais de transaction afin de continuer à financer le projet, conformément à la Loi et au règlement administratif sur les finances. Pour ces raisons, la direction croit qu'il n'y a aucune incertitude significative concernant la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités.

La Compagnie a créé et gère des réserves de trésorerie pour assurer la stabilité des honoraires de ses membres et disposer de liquidités suffisantes pour régler ses comptes créiteurs et charges à payer. Des prêts à vue sont consentis à des banques membres afin d'assurer que des dépenses en immobilisations sont engagées pour améliorer les systèmes de compensation et de règlement et soutenir la durabilité d'une infrastructure efficace pour les membres.

4. PLACEMENTS À COURT TERME

Les bons du Trésor du gouvernement du Canada portent intérêt à des taux fixes allant de 4,604 % à 5,049 % (3,100 % à 3,948 % en 2022) et viennent à échéance en 2024 (en 2023 pour 2022).

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	MONTANT NET 2023 \$	MONTANT NET 2022 \$
Améliorations locatives	4 415	3 949	466	1 064
Mobilier de bureau	2 310	2 174	136	323
Systèmes de paiement et d'entreprise	20 068	17 856	2 212	1 925
	26 793	23 979	2 814	3 312

Le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 25 793 \$ et à 22 484 \$ au 31 décembre 2022.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	MONTANT NET 2023 \$	MONTANT NET 2022 \$
Système de paiement (Lynx et ACSS)	152 691	32 680	120 011	122 920
Systèmes de modernisation en cours de développement	134 009	—	134 009	103 695
	286 700	32 680	254 020	226 615

Au 31 décembre 2022, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 243 147 \$ et à 16 532 \$.

Le 25 mars 2024, la Compagnie a pris la décision de remplacer un fournisseur engagé pour le développement et la prestation de services de compensation et de règlement pour le système de paiement en temps réel, qui fait partie du Programme de modernisation de la Compagnie. Les coûts admissibles liés au développement du système, soit un montant de 134 009 \$ au 31 décembre 2023, ont été comptabilisés à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles en cours de développement.

Puisqu'un nouveau fournisseur développe et fournit ces services à la Compagnie, il a été déterminé qu'une partie des coûts antérieurement inscrits à l'actif ne contribuait plus au nouveau système de paiement en cours de développement, et une perte sera constatée pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024. La direction estime que cette perte s'établira à d'environ 35 000 \$ et qu'elle sera composée des coûts liés aux ressources et au fournisseur.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La dernière évaluation date du 31 décembre 2023. Les extrapolations de l'évaluation actuarielle ont indiqué une perte actuarielle de néant (665 \$ en 2022) et un passif au titre des prestations constituées de 1 870 \$ (1 620 \$ en 2022).

Étant donné que le régime est non capitalisé, ce montant est comptabilisé en tant que passif au titre des avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière.

Principales hypothèses :

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	2023 %	2022 %
Taux d'actualisation	4,70	5,30
Taux tendanciels des coûts des soins de santé – Hospitaliers, dentaires, autres éléments médicaux	4,00	4,00
Médicaments, réduction graduelle à 4,00 % par année en 2040	5,93	6,05

8. DETTE

DETTE	2023 \$	2022 \$
Emprunt renouvelable à vue (a)	214 000	159 000
Emprunt à terme (b)	157 575	176 675
	371 575	335 675
Moins : Tranche de la dette échéant à court terme	233 100	178 100
Dettes à long terme	138 475	157 575

a) Le Programme de modernisation est financé par un emprunt à vue renouvelable d'un montant de 279 000 \$ (279 000 \$ en 2022), qui est disponible sous forme d'emprunts à court terme assujettis au CDOR. Les emprunts assujettis au CDOR ont une échéance de 3 mois, ce qui permet à la Compagnie de renouveler les emprunts à vue renouvelables et d'y prélever des montants afin de financer le Programme de modernisation. La direction est d'avis qu'elle pourrait au besoin obtenir du financement additionnel afin d'achever le Programme de modernisation grâce à sa relation unique avec ses créanciers (note 3). Au 31 décembre 2023, un montant de 214 000 \$ (159 000 \$ en 2022) avait été prélevé sur cet emprunt, à un taux d'intérêt fixe de 6,1850 % (5,0100 % en 2022). L'emprunt vient à échéance le 13 janvier 2024 (le 13 janvier 2022 en 2022).

En 2022, la Compagnie a conclu un swap de taux d'intérêt à terme afin de fixer une partie de l'emprunt à vue renouvelable aux fins du Programme de modernisation avant de le convertir en emprunt à terme après l'achèvement du Programme de modernisation du système de paiement en temps réel. Bien qu'une valeur nominale de 140 000 \$ soit fixe pour dix ans, une partie du solde de l'emprunt à vue renouvelable aux fins du Programme de modernisation demeurera exposée à des taux d'intérêt variables, car le programme continuera de prélever des montants sur la facilité à vue. Le swap est assorti d'une caractéristique flexible qui permet à la Compagnie de choisir une date d'entrée en vigueur n'importe quel jour ouvrable entre le 30 juin 2023 et le 28 juin 2024. Les paiements d'intérêts ne sont exigibles que lorsque la Compagnie détermine la date d'entrée en vigueur du swap.

Le tableau qui suit résume l'engagement visant à accroître la certitude quant à la composante variable des intérêts exigibles sur l'emprunt à vue renouvelable au 31 décembre 2023.

NOTIONNEL	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR
140 000 \$	3,67 %	Entre le 30 juin 2033 et le 28 juin 2034	(1 929) \$

La Compagnie a dénoué le swap de taux d'intérêt différé de 140 000 \$ le 18 janvier 2024; un produit net de 10 \$ lui a été versé.

b) La Compagnie a obtenu un emprunt à terme en juillet 2021, remboursable en paiements trimestriels de 4,775 \$ à compter du 30 juin 2022 et venant à échéance en mars 2032. Les paiements d'intérêts sur l'emprunt à terme ont commencé en décembre 2021 au taux CDOR variable, majoré de 0,60 %.

En 2021, la Compagnie a conclu un swap de taux d'intérêt pour atténuer le risque de taux d'intérêt sur l'emprunt à terme. Même si le taux CDOR est fixé pour la durée de l'amortissement de dix ans de l'emprunt à terme, il subsiste un risque de révision de taux dans le cadre de l'emprunt à terme pour ce qui est de la composante d'écart de taux d'intérêt à 60 points de base, assujettie à un renouvellement au-delà de la durée de cinq ans.

Le tableau qui suit résume l'engagement résiduel lié à l'emprunt à terme, y compris le taux d'intérêt fixe découlant du contrat de swap au 31 décembre 2022.

NOTIONNEL	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR
157 575 \$	1,75 %	31 mars 2032	10 951 \$

La juste valeur des instruments de swap a été déterminée sur la base de devis d'un courtier en instruments dérivés. Le montant minimal total des paiements de capital requis pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite va comme suit :

ANS	\$
2024	233 100
2025	19 100
2026	19 100
2027	19 100
2028	19 100
Par la suite	62 075

9. RÉSERVES AFFECTÉES À L'INTERNE

La Compagnie a établi une politique sur les réserves qui prévoit une utilisation soumise à restrictions pour une partie de l'actif net. Le montant du solde affecté est revu et ajusté annuellement par le conseil d'administration.

Principes pour les infrastructures de marchés financiers

Cette réserve a été constituée afin de satisfaire aux exigences du Principe 15 : Risque d'activité, tiré des normes de la Banque du Canada en matière de gestion des risques pour les IMF désignées. Cette réserve a été créée pour soutenir le fonctionnement du système de paiements de grande valeur et le système automatisé de compensation et de règlement dans le cas où ils subiraient une perte commerciale générale.

Programme de modernisation

Ce fonds a été établi en 2017 pour soutenir les exigences de financement du Programme de modernisation.

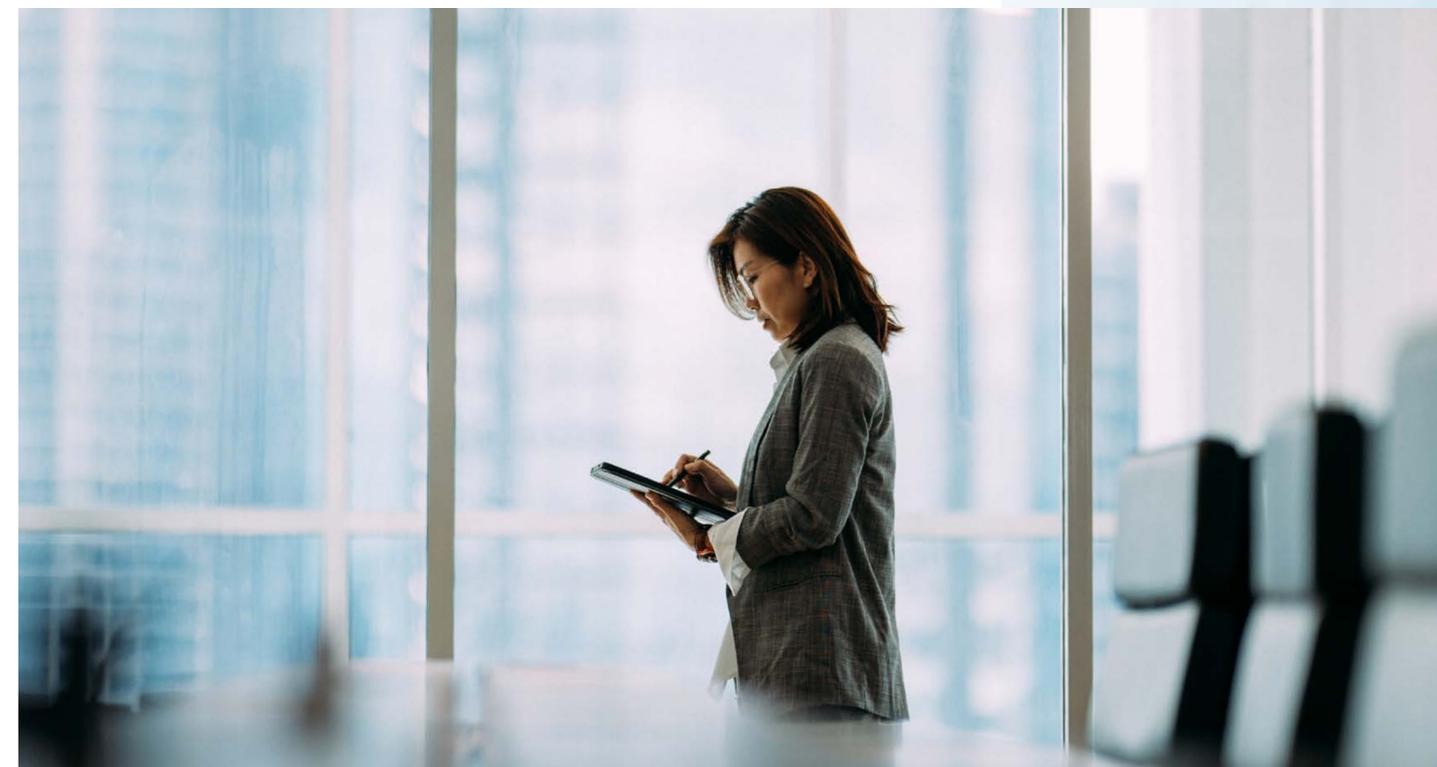
Réserve pour stabilisation

Cette réserve vise à atténuer la volatilité des transactions en créant une source stable de fonds sur lesquels on peut facilement puiser, advenant une baisse des frais de transaction perçus auprès des membres.

10. ENGAGEMENTS

La Compagnie est liée par des contrats de location-exploitation à long terme visant la location de locaux, de services d'infrastructure et de matériel de bureau, comportant les paiements minimums suivants :

ANS	\$
Exercices clos les 31 décembre 2024	17 917
2025	15 932
2026	9 015
2027	529
2028	—



BUREAU D'OTTAWA

Paiements Canada
Constitution Square, tour II
350, rue Albert, bureau 800
Ottawa (Ontario) K1R 1A4

BUREAU DE TORONTO

Paiements Canada
145, rue King Ouest, bureau 1005
Toronto (Ontario) M5H 1J8

613 238-4173

info@paiements.ca

paiements.ca